



## FOIRE AUX QUESTIONS

Destinée aux étudiant-es en mobilité IN  
rattaché-es à la Faculté des sciences de la société (SdS)

### 1. En tant qu'étudiant-e rattaché-e à la Faculté des sciences de la société, quels enseignements ai-je la possibilité de suivre ?

Tous les enseignements de l'UNIGE sont ouverts, sous réserve des restrictions imposées par la faculté/centre/institut proposant l'enseignement. Néanmoins, en tant qu'étudiant-es en mobilité IN rattaché-e à la Faculté des SdS, vous avez l'obligation de choisir au moins 50% de vos cours en Faculté des SdS.

Il existe toutefois certaines restrictions au sein de la Faculté des SdS en matière d'accès aux enseignements:

- Les étudiant-es de niveau Bachelor n'ont pas l'autorisation de suivre des cours de niveau Master. En outre, les séminaires d'encadrement au PDR leur sont fermés.
- Les étudiant-es de niveau master ont la possibilité de suivre des cours de bachelor s'ils le souhaitent. En revanche, les séminaires d'accompagnement au mémoire sont fermés.
- Il peut arriver que certains enseignements du plan d'études du *Master of Science in Innovation, Human Development and Sustainability* ne soient pas ouverts aux étudiant-es en mobilité IN. Ceci est à vérifier auprès de la [Conseillère académique chargée de la mobilité](#).

Aucune dérogation n'est accordée aux restrictions indiquées ci-dessus.

### 2. Où puis-je trouver la liste des cours proposés par la Faculté?

Le "[Programme des cours](#)" donne toutes les informations relatives aux enseignements de l'UNIGE, tels que les horaires, les descriptifs, les crédits, les enseignant-es, etc. Il permet également de rechercher des enseignements via différents critères, notamment par semestre ou langue d'enseignement.

### 3. Dois-je faire établir un *learning agreement* ?

La Faculté des SdS ne demande pas de *learning agreement* pour les étudiant-es en mobilité IN. Il est toutefois probable qu'un tel document vous soit réclamé par votre Université d'origine. Si tel est le cas, vous pourrez l'envoyer par email à la [Conseiller-ère académique chargée de la mobilité](#) pour signature.



#### 4. Comment dois-je m'inscrire aux enseignements ?

Les inscriptions aux enseignements/examens s'effectuent en ligne via le portail étudiant (<https://portail.unige.ch/>). Vous recevrez en début de semestre via votre adresse @etu.unige.ch un e-mail vous informant de l'ouverture du portail d'inscription. Dès lors, vous pourrez vous connecter sur votre portail étudiant et accéder à votre formulaire d'inscription en ligne. Celui-ci permet l'inscription aux enseignements de la Faculté des SdS, mais aussi aux enseignements d'autres facultés/centres/instituts. Les délais d'inscription sont précisés sur le [calendrier académique de la Faculté](#).

Si vous souhaitez suivre des enseignements dispensés par d'autres facultés/centres/instituts, il est conseillé de vous renseigner auprès du Secrétariat des étudiants de celui/celle-ci afin de vérifier si une double inscription auprès de celui/celle-ci est requise.

Attention: l'inscription à des enseignements sur *Moodle* ne fait pas office d'inscription officielle.

#### 5. Comment puis-je m'inscrire aux examens ?

L'inscription aux enseignements fait office d'inscription aux examens de la session ordinaire suivant immédiatement la fin du semestre. **Aucune inscription séparée aux examens n'est nécessaire.**

Si vous avez échoué un ou plusieurs enseignements et souhaitez présenter le(s) rattrapage(s), vous pouvez vous inscrire à l'/aux examens de la session d'août/septembre de l'année académique de votre séjour de mobilité. La question 11 indique comment s'inscrire aux examens de rattrapage de la session d'août/septembre.

#### 6. Quel sont les délais d'inscription aux enseignements/examens ?

Les délais d'inscription aux enseignements/examens sont les suivants pour l'année académique 2021/22:

- délai d'inscription aux enseignements/examens pour le semestre d'automne: le 18 octobre 2021
- délai d'inscription aux enseignements/examens pour le semestre de printemps: le 14 mars 2022
- délai d'inscription aux examens de la session d'août/septembre: le 18 juillet 2022

#### 7. J'ai oublié de m'inscrire à des enseignements/examens et le délai est passé. Que faire ?

Vous devez prendre contact au plus vite avec la [Conseiller-ère académique chargée de la mobilité](#) qui pourra vous assister dans les démarches à effectuer.

#### 8. Où puis-je trouver le calendrier académique de la Faculté ?

Le calendrier académique de la Faculté est disponible sur le lien suivant: <https://www.unige.ch/sciences-societe/etudiants/horaires/>



### 9. Comment obtenir les crédits liés à un enseignement ?

Afin de recevoir les crédits prévus pour un enseignement, vous devez réussir l'enseignement selon les modalités d'évaluation prévues par l'enseignant-e. Afin que les crédits vous soient accordés, il est impératif que vous obteniez une note minimale de 4.00 ou un "Oui" à l'enseignement.

### 10. Quel est le système de notation utilisé à l'UNIGE ?

L'UNIGE utilise un système de notation allant de 6.00 (excellent) à 0 (nul), 4.00 étant la note de réussite de l'évaluation. Les notes sont données au ¼ de point, soit par exemple: 3.75, 4.00, 4.25, 4.50.

Voici ci-dessous un système de conversion dans une échelle en lettres (échelle ECTS), facilitant la comparaison entre les systèmes de notation européens.

Echelle ECTS		Notation UNIGE
A	Excellent	6.00, 7.75, 5.50, 5.25
B	Très bien	5.00, 4.75
C	Bien	4.50
D	Satisfaisant	4.25
E	Suffisant	4.00
F	Insuffisant	< 4.00

Néanmoins, certains enseignements ne sont pas sanctionnés par une note, mais pas une appréciation "Oui"/"Non". Dans un tel cas, l'enseignement est réussi si l'appréciation "Oui" vous est attribuée; l'enseignement est échoué si l'appréciation "Non" vous est attribuée.

Notez qu'une évaluation définie par un "Oui"/"Non" ne peut pas être convertie en note, même si ceci est demandé par votre Université d'origine. Si celle-ci refuse les appréciations "Oui"/"Non", il conviendra de vérifier auprès de l'enseignant-e en début de semestre si l'enseignement est sanctionné par une note ou une appréciation "Oui"/"Non".

### 11. J'ai échoué un examen lors de la session ordinaire (janvier/février ou mai/juin) et souhaiterais présenter un rattrapage. Comment faire ?

Les inscriptions aux examens de la session d'août/septembre s'effectuent en ligne via le portail étudiant (<https://portail.unige.ch/>). Vous recevrez au début du mois de juillet via votre adresse @etu.unige.ch un e-mail vous informant de l'ouverture du portail d'inscription en ligne. Dès lors, vous pourrez vous connecter sur votre portail étudiant afin d'accéder à votre formulaire d'inscription et saisir votre inscription dans le délai fixé pour ladite session.

Si votre inscription concerne un ou plusieurs enseignements dispensés par une autre faculté/centre/institut, il est conseillé de vous renseigner auprès du Secrétariat des étudiants de celui/celle-ci afin de vérifier si une double inscription auprès de celui/celle-ci est requise.



**12. Je souhaiterais suivre des cours dans une autre Faculté. Ai-je la certitude qu'il n'y aura pas de conflits d'horaires des examens ?**

Si des examens ont lieu au même moment, vous devrez choisir l'un des deux et serez noté-e comme étant absent-e ("ABS") à l'autre.

**13. Quel document recevrai-je à la fin de mon séjour de mobilité ?**

Vos résultats aux examens seront disponibles en ligne sur votre portail étudiant quelques jours après la fin de la session d'examens. En outre, un relevé de notes original au format papier vous sera envoyé par courrier postal.

**14. Comment trouver un bâtiment de l'UNIGE**

Les informations d'accès aux différents bâtiments de l'UNIGE se trouvent sur le lien suivant:  
<https://www.unige.ch/presse/plans/>

*Sous réserve de modifications  
03.09.2021*